

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 34
Pouvoirs : 2
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
19/11/2019

Le 25 Novembre 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Nathalie BARDE, Stéphane BERTHOMIEU (Remplaçant de André COLLON), Hubert BONNET, Roger CHORIER (Remplaçant de Marie Jeanne BEGUET), Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (Remplaçant de Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre LUCIDOR (Remplaçant de Jean-Claude AUBERT), Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT (Remplacé par Pierre LUCIDOR), Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), André COLLON (Remplacé par Stéphane BERTHOMIEU), Brigitte COULON (Remplacée par Michel DUROUSSIN), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Daniel DOMPOINT.

OBJET : TOURISME – Ars Musée de cire – Tarifs

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge du Tourisme, informe le Conseil que dans le cadre du projet de réhabilitation du « Musée de cire - La vie du saint Curé d'Ars », les tarifs du musée appliqués actuellement sont les suivants :

- Adultes : 6 €
- Enfants : 3,50 €
- Groupes (à partir de 10 personnes) : 4,80 € pour les adultes et 2,80 € pour les enfants
- Religieux : 3 €
- Enfants groupes paroissiaux : 2,50 € par enfant (nécessité d'une pré-inscription au Sanctuaire)
- Scolaires de la CCDSV : gratuit

Ces tarifs ont fait l'objet d'un avis conforme de la Communauté de communes par courrier adressé à l'Office de tourisme en date du 24 juin 2015. La convention d'objectifs qui lie la Communauté de communes à l'Office de tourisme précise dans son article 2 : Gestion des équipements touristiques, point 2.1 que la grille tarifaire des entrées du musée est définie après avis conforme de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Dans le cadre de la réouverture du musée, fermé depuis janvier 2019 pour réhabilitation, M. Marc PECHOUX indique qu'il pourrait être intéressant, afin d'optimiser la clientèle du musée, de proposer aux habitants de la Communauté de communes une carte sous forme de Pass leur permettant de venir au musée chaque fois qu'ils le souhaitent. Ceci leur permettrait en effet, de revenir régulièrement au musée avec de la famille et /ou des amis.

Cette carte, d'un montant de 10 € par habitant et gratuit pour les enfants de moins de 18 ans, serait payable lors de la première visite au musée moyennant un justificatif de domicile et ensuite valable sans durée déterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'EMETTRE** un avis favorable au renouvellement de la grille tarifaire des entrées du musée actuellement en vigueur, à savoir :
 - Adultes : 6 €
 - Enfants : 3,50 €
 - Groupes (à partir de 10 personnes) : 4,80 € pour les adultes et 2,80 € pour les enfants
 - Religieux : 3 €
 - Enfants groupes paroissiaux : 2,50 € par enfant (nécessité d'une pré-inscription au Sanctuaire)
 - Scolaires de la CCDSV : gratuit
- ✓ **D'EMETTRE** un avis favorable à la mise en place d'une carte Pass à destination des habitants de la CCDSV au prix de 10 € par habitant et gratuit pour les enfants de moins de 18 ans ; carte payable lors de la première visite au musée moyennant un justificatif de domicile et valable sans durée déterminée.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **28 NOV. 2019**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20191125-2019C134-FI

A Trévoux, le 25/11/2019

Affichage le : **28 NOV. 2019**

**Le Président,
Bernard GRISON**

